

COMMUNIQUE DE PRESSE – SOLIDARIS – 27 mai 2016

Dès aujourd'hui, Solidaris rembourse totalement toutes les consultations chez le médecin traitant et le gynécologue

Solidaris présente ce mercredi son nouvel avantage : toutes les consultations chez les médecins généralistes et chez le gynécologue sont désormais entièrement remboursées.

A l'heure où, en Belgique, la sécurité sociale est devenue une cible privilégiée, il est temps de rappeler, avec des décisions fortes à l'appui, que les soins de santé ne sont pas des biens de consommation. Ils sont nécessaires et indispensables. C'est pourquoi, dès aujourd'hui, Solidaris rembourse toutes les consultations chez les médecins généralistes et chez le gynécologue afin de lutter pour l'accessibilité des soins de santé à tous.

Jusqu'à présent, Solidaris et les autres mutualités remboursaient une partie de la consultation via l'assurance obligatoire. Pour le patient, restait donc encore à sa charge le ticket modérateur. Désormais, **Solidaris rembourse toute la dépense, y compris le ticket modérateur**, via son assurance complémentaire. A condition d'avoir ouvert un Dossier Médical Global (DMG) - un outil entièrement remboursé et primordial pour le suivi des patients - et de se rendre chez un médecin conventionné. Pour les patients se rendant chez un médecin non conventionné, ce nouvel avantage existe aussi, à la seule différence qu'ils devront payer les suppléments d'honoraires.

Cette décision de Solidaris est également motivée par sa **mission d'acteur social et citoyen**, de plus en plus essentielle dans le contexte actuel, et répond à quatre grandes problématiques.

1. Le droit fondamental de tous les citoyens d'être soigné

Aujourd'hui, en Belgique, tout le monde peut se marier avec tout le monde. Tout le monde peut voter. Tout le monde peut exprimer ses opinions. Tout le monde peut changer de sexe. Et tout le monde peut choisir d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants. ... Mais aujourd'hui, une personne sur cinq en Wallonie retarde ou renonce encore à des soins de santé pour des raisons financières, alors qu'elle en avait besoin... Certaines catégories sociodémographiques sont plus touchées que d'autres par le report de soins de santé selon une [étude de Solidaris](#) :

Les femmes : 25%

Les 18/30 et 31/45 ans : près de 3 personnes sur 10 ;

Les groupes sociaux les plus faibles : 26%

Les familles monoparentales : 44%

Parmi les soins de santé les plus fréquemment reportés, on trouve les consultations et visites de médecins généralistes, juste derrière les médicaments. Pour Solidaris, il y a donc encore de la marge en matière d'accessibilité aux soins de santé.

2. Encourager les citoyens à se rendre chez un médecin conventionné

Une des deux conditions pour que la facture du patient soit entièrement remboursée est de se rendre chez un médecin conventionné qui a donc accepté des accords et conventions fixant tous les deux ans les honoraires pris en compte pour le remboursement des soins. En se rendant chez un médecin conventionné, le patient s'assure que ce médecin respectera ces tarifs officiels. Les médecins non conventionnés sont libres de pratiquer les honoraires qu'ils souhaitent, mais la différence sera à charge du patient. Autrement dit, le changement, c'est que dans tous les cas, Solidaris rembourse le ticket modérateur et les honoraires des médecins fixés. Le reste, les suppléments d'honoraires des médecins non conventionnés, restent à la charge des patients. En tant que défenseur des affiliés mais aussi gestionnaire de l'assurance maladie-invalidité, Solidaris rappelle qu'il est dans l'intérêt de tous de faire appel à des prestataires conventionnés. En Wallonie, 86 % des médecins généralistes sont conventionnés selon [l'INAMI](#).

3. Inciter les citoyens à ouvrir un DMG et à recourir à la première ligne

La seconde condition au remboursement total d'une visite chez son médecin traitant, ou son gynécologue, est l'ouverture d'un Dossier Médical Global (DMG) chez ce dernier. Grâce au DMG, le médecin centralise l'entièreté des données médicales qui concernent le patient (prises de sang, radiographies, vaccinations, hospitalisations, traitements, avis de spécialistes, etc.). Et cela ne coûte rien à ce dernier. Les frais d'ouverture (30 €) sont totalement pris en charge par la mutualité. Le DMG peut s'échanger entre médecins et les spécialistes peuvent y insérer des données, le tout étant centralisé par le médecin traitant. Il s'agit donc d'un outil précieux pour améliorer la qualité du suivi médical du patient. Ainsi depuis que Solidaris a conditionné ses avantages en 2011 à l'ouverture d'un DMG, une augmentation substantielle du taux de DMG parmi la population affiliée de la mutualité (de 37% à 54% de 2010 à 2014 parmi les Mutualités wallonnes qui ont mis en place cet avantage) a été observée. **Cet objectif d'augmenter le taux d'ouverture de DMG est aussi celui de la politique de santé du Gouvernement.** Via cette décision, Solidaris souhaite donc encourager les citoyens à se rendre d'abord chez leur médecin généraliste, autrement dit, la première ligne. Inciter chaque patient, y compris les plus jeunes, à ouvrir un DMG et par conséquent à choisir un médecin généraliste de référence, est aussi une mesure en faveur de l'accessibilité, de la prévention, de la continuité et de la qualité des soins. Enfin, cela permettra aussi de désengorger davantage les cabinets de spécialistes et aussi les urgences des hôpitaux. [Des analyses](#) montrent en effet qu'un accès gratuit à la première ligne permet de diminuer les dépenses de soins de santé en deuxième ligne favorisant ainsi l'efficacité du système de soins de santé.

4. Le soucis d'égalité entre homme et femme

Aller chez un gynécologue, au moins une fois par an, fait partie de la vie des femmes. La décision de rembourser également l'entièreté des consultations chez les gynécologues conventionnés est ainsi parue évidente à Solidaris. Elle permet notamment un meilleur accompagnement durant cette période si particulière qu'est la grossesse. Les femmes enceintes doivent en effet multiplier les consultations et pour beaucoup d'entre elles, l'addition des tickets modérateurs les pousse parfois à ne pas s'y rendre. Or, un bon suivi médical doit pouvoir être garanti à toutes les mamans et leurs bébés.

Quant aux critiques de certains sur le fait que l'assurance complémentaire ne devrait pas rembourser les tickets modérateurs, elles ne sont pas fondées. Bien entendu, pour Solidaris, il serait préférable que cela se fasse via l'assurance obligatoire. Mais dans l'attente d'une modification de cette dernière, Solidaris a estimé, à la lumière de faits, qu'il était nécessaire de le faire, via l'assurance complémentaire, et ce dans l'intérêt des patients. Les analyses de Solidaris montrent effectivement que la diminution ou **le remboursement des tickets modérateurs en première ligne augmente l'accessibilité financière sans provoquer de surconsommation**. [L'étude de Solidaris sur l'impact de l'octroi du statut BIM*](#) (réduction du ticket modérateur) montre par exemple que le pourcentage d'affiliés recourant au médecin généraliste augmente après octroi du statut BIM mais sans dépasser le taux de consultation observé chez les bénéficiaires ordinaires (alors que l'état de santé de cette population plus précarisée est davantage dégradé). De plus, le remboursement, via l'assurance complémentaire, du ticket modérateur sur les consultations de médecin généraliste pour les enfants avec DMG à partir du 1er janvier 2011 - n'a pas entraîné une surconsommation. Cet avantage a permis de soulager financièrement une population dont l'état de santé est détérioré et qui a davantage recours au médecin généraliste. A contrario, la plupart des études relèvent qu'un ticket modérateur entraîne une sous-consommation de soins, en particulier pour les populations plus défavorisées.

En somme, l'idée selon laquelle le remboursement total des soins de santé pousserait les gens à aller davantage chez le médecin est une aberration. On recourt rarement aux soins de santé pour le plaisir.

Pour conclure, Jean-Pascal Labille, secrétaire-général de Solidaris est clair : *« N'en déplaise à certains, Solidaris restera toujours proactive en ce qui concerne l'accessibilité aux soins de santé. Nous ne plierons pas face aux dangers qui pèsent actuellement sur la sécurité sociale. Loin de là. De manière plus large, les citoyens ne peuvent pas subir indéfiniment le désastre de l'anxiété ambiante. Pour Solidaris, c'est un problème sociétal qu'il faut résoudre. C'est pourquoi, plus que jamais, Solidaris retrouve ses manches avec tous ceux qui le souhaitent. »*

PLUS D'INFOS

Etudes

Institut Solidaris – [Baromètre et bien-être](#) - 2016

Bureau d'étude Solidaris – [Le patient est-il fidèle à son médecin traitant ?](#) – 2015

Bureau d'étude Solidaris - [Report ou renoncement à des soins de santé et à des médicaments prescrits suite à des difficultés financières](#) – 2014

Bureau d'étude Solidaris – [Accessibilité aux soins de santé](#) – 2014

Bureau d'études Solidaris - [L'intervention majorée : pour qui ? Quel impact sur l'accessibilité aux soins de santé ?](#) - 2014

Bureau d'étude Solidaris - [Baromètre DMG 2011 : la barre des 50% est dépassée !](#) - 2011

KCE - [Évaluation des effets du maximum à facturer sur la consommation et l'accessibilité financière des soins de santé](#) – 2008

KCE - [Comparaison du coût et de la qualité de deux systèmes de financement des soins de première ligne en Belgique](#) - 2008

***Le statut BIM : [à qui est-il destiné et comment l'obtenir ?](#)**

Comment ouvrir un DMG ?

C'est le patient qui doit demander personnellement à son médecin traitant d'ouvrir un dossier médical global (ou, annuellement, d'en poursuivre la gestion si le patient en a déjà un). Le médecin réclamera 30 euros. Ce montant est entièrement remboursé par la mutualité. Ou bien, le patient demande à son médecin l'application du « tiers payant » : le patient ne paie rien, le médecin se fait payer directement par sa mutualité.

Comment trouver un médecin généraliste conventionné ?

Vous pouvez en trouver sur www.solidaris.be/prestataires

CONTACT PRESSE

Claire Huysegoms, porte-parole de Solidaris, 0479616781,
claire.huyssegoms@solidaris.be